

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Todd Roberts

Les systèmes bancaires ouverts ne sont pas une tendance nouvelle dans le contexte mondial des services financiers. En fait, nous avons observé que plusieurs autres pays dans le monde déploient des efforts similaires pour ouvrir leur système financier, favorisant ainsi une concurrence accrue et réduisant les risques liés aux pratiques actuelles employées par les clients pour partager leurs renseignements financiers entre les institutions. Le système bancaire ouvert offre aux Canadiens d'excellentes occasions de bénéficier d'une meilleure gestion financière, d'offres financières novatrices et concurrentielles et d'une plus grande accessibilité aux services financiers, tout en permettant un contrôle et une sécurité accrue des données personnelles qui sont communiquées. Cependant, pour réaliser pleinement les avantages escomptés, le cadre doit être élaboré avec soin en tenant compte du droit des clients à la vie privée, à la cybersécurité et à la stabilité de l'écosystème financier.

Avantages du partage ouvert des données et de l'autonomisation des clients

Comme nous l'avons observé dans plusieurs autres pays, le concept de propriété et de portabilité des données des clients, ainsi que celui de données ouvertes, devient un sujet de plus en plus important pour l'économie numérique, dont le système bancaire ouvert est souvent un précurseur. Les participants de l'industrie, les organismes de réglementation et les législateurs reconnaissent la nécessité de fournir aux clients des moyens sûrs de partager leurs données et de leur donner un meilleur contrôle sur cet actif précieux. L'un des exemples les plus marquants de la tendance au partage ouvert des données peut être observé en Australie, dans le cadre des droits relatifs aux données des consommateurs (*consumer Data Right*, ou CDR). Le CDR est une loi

conçue pour permettre aux clients de mieux contrôler la façon dont leurs données sont consultées, utilisées et partagées, dans le but ultime de promouvoir le partage des données entre les industries, notamment les services financiers, l'énergie et les télécommunications. Le gouvernement australien a annoncé cette importante mesure législative en novembre 2017, dans le but de favoriser un paysage de données ouvertes dans le pays.

L'objectif d'une action législative comme le CDR et d'un mouvement général en faveur d'un renforcement des droits des clients sur les données est double. Le premier est la volonté de promouvoir la concurrence sur le marché. En permettant aux clients de partager ouvertement leurs données, cela permet aux novateurs de fournir des produits et des services qui utilisent ces données pour améliorer l'expérience des clients et l'accès à des renseignements financiers importants. Deuxièmement, cela donne du pouvoir aux clients, en renforçant la réglementation sur les droits des consommateurs et la protection de la vie privée. Au bout du compte, le partage ouvert des données est un mouvement axé sur le client qui reconnaît le droit des clients de posséder et de contrôler leurs données et, s'il est bien administré et activé, il serait très avantageux pour tous les Canadiens.

Portée de l'initiation des paiements

En ce qui concerne le concept de système bancaire ouvert, nous constatons de manière générale que cela consiste en deux changements distincts mais interconnectés dans l'écosystème bancaire. Le premier est l'émergence des fournisseurs de services de renseignements sur les comptes (FSRC). Il s'agit d'une catégorie de fournisseurs de services enregistrés qui sont autorisés à agréger les données bancaires de plusieurs institutions financières, comme le définit le cadre de système bancaire ouvert en vigueur. Le second concerne les fournisseurs de services

d'initiation de paiement (FSIP), qui sont une catégorie de tiers pouvant amorcer des opérations de paiement telles que des retraits ou des transferts de fonds au nom des clients. Les deux types d'acteurs sont tenus d'obtenir le consentement du client avant d'exercer leurs fonctions respectives, à savoir l'agrégation ou l'initiation des paiements, ce qui a pour effet de remettre le contrôle entre les mains des clients.

Dans plusieurs pays, nous avons observé que les FSRC et les FSIP entrent tous deux dans le champ d'application des cadres de systèmes bancaires ouverts en vigueur. Toutefois, au Canada, notre effort continu de modernisation des paiements offre bon nombre des mêmes avantages que ceux offerts par les FSIP dans d'autres pays bénéficiant de services bancaires ouverts. Plus précisément, les initiatives en cours du Cadre de surveillance des paiements de détail et de Paiements en temps réel (PTR) visent à atteindre bon nombre des mêmes résultats que l'initiation des paiements par les FSIP.

Dans le contexte des FSIP, des tiers, avec le consentement du client, peuvent instantanément prendre l'initiative et faciliter les paiements du compte du payeur au bénéficiaire. Ce cadre est très semblable au Cadre de surveillance des paiements de détail en vigueur au Canada, où les fournisseurs de services de paiement inscrits peuvent initier des paiements sur demande après avoir obtenu le consentement des utilisateurs. Ce changement sera rendu possible grâce au PTR, qui permet le traitement quasi instantané des paiements de faible valeur.

Par conséquent, il est possible pour un système bancaire ouvert au Canada de se concentrer exclusivement sur l'accès des tiers aux données financières par les agrégateurs, soit le volet FSRC d'un système bancaire ouvert.

Avantages d'un système bancaire ouvert

Nous allons maintenant nous pencher sur les avantages d'un système bancaire ouvert au Canada. D'après nos recherches et nos observations dans d'autres pays dotés d'un cadre de système bancaire ouvert plus développé, nous voyons deux avantages principaux à un système bancaire ouvert.

Élimination des risques de la capture des données d'écran

Le premier de ces avantages est la réduction des risques associés à la capture des données d'écran. Par le passé, les clients qui souhaitaient partager leurs informations financières avec des tiers fournisseurs de produits et de services n'avaient que peu d'options pour le faire en l'absence de liens directs et individuels avec chacune des institutions financières. Pour contourner ces limites technologiques, on utilise généralement la capture des données d'écran. La capture des données d'écran consiste à extraire l'information d'un affichage à l'écran et à la transférer dans un format lisible par machine qui peut être traité de façon électronique. Avec la capture des données d'écran, les utilisateurs qui souhaitent partager leurs informations financières sont invités à entrer leurs identifiants bancaires en ligne, après quoi un programme automatisé accède à leurs informations financières en se connectant aux portails en ligne des banques en leur nom. Les données qui s'affichent sur l'écran du client sont ensuite captées par un bot, qui saisit les points de données sur les finances personnelles d'un client, comme les soldes de compte et l'historique des transactions.

La capture des données d'écran présente une multitude de risques pour les clients au Canada. D'abord et avant tout, la capture de données d'écran exige de l'utilisateur qu'il renonce à ses identifiants bancaires, qui sont stockés par une tierce partie. Cela présente évidemment un

risque si un fournisseur de services de capture des données d'écran venait à laisser échapper des données, car les parties malveillantes auraient un accès complet aux informations financières d'un utilisateur. Ensuite, il est difficile pour un client de limiter l'étendue des données qui sont partagées avec des tiers lorsqu'il utilise la capture des données d'écran. Bien qu'une application particulière puisse n'exiger qu'un ensemble limité de données, comme l'historique des transactions d'une carte de crédit, le fait de fournir les identifiants bancaires du détenteur permet d'accéder à tous ses renseignements bancaires stockés en ligne. Finalement, la révocabilité du consentement pose un défi. Les utilisateurs qui ont partagé leur identifiant peuvent voir des tiers accéder à leur compte plusieurs fois, et ces clients ont peu de contrôle sur leur consentement à part demander que cet accès soit résilié ou changer leur identifiant manuellement.

Un système bancaire ouvert traite ces problèmes de manière ciblée en établissant un certain nombre de connexions par lesquelles les données financières peuvent être transmises directement des institutions financières à des tiers. Il s'agit d'interfaces de programmation d'applications, ou IPA, qui constituent la base des systèmes bancaires ouverts. Avec les IPA, les données sont partagées en toute sécurité au lieu d'être captées. En outre, les systèmes bancaires ouverts modernes ont des processus bien conçus d'authentification et de consentement des utilisateurs, qui permettent aux clients de prouver leur identité et de donner accès à des ensembles de données spécifiques, tout en maintenant leur droit de révoquer cet accès en tout temps. Un système bancaire ouvert offre donc un environnement supérieur pour le partage de données en termes de sécurité et de sûreté par rapport aux pratiques de capture des données d'écran existantes et largement utilisées.

Promouvoir l'innovation et la concurrence

Le deuxième avantage d'un système bancaire ouvert réside dans sa capacité à promouvoir la concurrence et l'innovation dans l'écosystème canadien des services financiers. Le principe d'un système bancaire ouvert permet aux clients de partager leurs informations financières avec des tiers, ce qui permet à ces derniers de fournir un ensemble de produits et services supplémentaires qui reposent sur ces données. La communauté de l'innovation à l'échelle mondiale a exploré ces innovations intéressantes, allant de simples interfaces d'agrégation qui regroupent de multiples sources de données financières à des outils de gestion financière sophistiqués et automatisés. Les possibilités d'innovation et d'amélioration de la vie des clients sont vastes.

Un système bancaire ouvert présente des avantages évidents pour l'écosystème de l'innovation dans le secteur des services financiers au Canada, en plus de profiter aux acteurs en place. Comme nous l'avons observé dans d'autres pays, un environnement bancaire ouvert sain permet aux institutions financières titulaires de devenir des tiers enregistrés, ce qui leur permet d'accéder aux données que les clients ont consenti à partager entre plusieurs institutions. Cela permet aux titulaires de fournir des produits nouveaux et novateurs à leurs clients, ce qui profite à l'ensemble du marché canadien. De façon générale, un cadre de système bancaire ouvert raisonnable et pratique crée un environnement concurrentiel plus équitable pour tous les acteurs du marché des services financiers.

Concevoir un cadre bancaire ouvert sensé pour les Canadiens

Pour que le Canada puisse se doter d'un solide cadre de système bancaire ouvert, plusieurs objectifs stratégiques importants doivent être pris en compte. Premièrement, le cadre du

système bancaire ouvert devrait avoir pour but d'offrir de la valeur à tous les Canadiens en favorisant l'innovation chez les fournisseurs titulaires et non traditionnels. Il devrait viser à accroître la transparence et la propriété des données des clients, en mettant l'accent sur le droit des clients de contrôler leurs propres données et d'en autoriser l'accès sur une base continue. De plus, le système bancaire ouvert devrait atténuer les risques de partage de données associés à la capture des données d'écran dont il a été question précédemment. Plus important encore, il devrait préserver la stabilité de notre système de services financiers en évitant d'adopter une approche punitive à l'égard des titulaires et en se concentrant sur la création de valeur pour tous les intervenants du marché.

Il ressort clairement de ces objectifs que l'élaboration d'un cadre raisonnable et pratique pour un système bancaire ouvert canadien doit s'appuyer sur plusieurs principes directeurs. Le premier de ces principes est axé sur l'obtention d'une valeur réelle pour les Canadiens et, en particulier, sur l'équilibre entre l'exposition aux risques et les coûts inutiles et la facilitation du partage ouvert des données. Le deuxième est la transparence, en créant un environnement bancaire ouvert où les clients sont pleinement informés de leurs droits et responsabilités et donnent leur consentement éclairé à des tiers avant l'utilisation de leurs données. Le troisième est la sécurité et la nécessité d'équilibrer l'expérience et la commodité des clients avec un écosystème de partage de données sûr et solide. Enfin, il faut s'efforcer d'inciter toutes les parties à adopter le système, en équilibrant soigneusement les coûts nets pour l'économie, la participation et la rapidité de mise en marché avec la portée des données partagées.

Gouvernance du système bancaire ouvert au Canada

Administration du cadre

En gardant ces principes directeurs à l'esprit, il est clair que le Canada a une occasion unique de concevoir un cadre de système bancaire ouvert qui intègre les leçons tirées des autres pays. Cela signifie nécessairement que l'administration des normes du système bancaire ouvert devra être spécifique à la dynamique de notre marché des services financiers, en tirant parti des principales leçons des autres marchés, mais en adoptant une façon de faire typiquement canadienne.

L'administration du système bancaire ouvert et la question de savoir qui supervise le système revêtent une importance cruciale pour le Canada. Plusieurs modèles d'administration ont vu le jour dans d'autres pays, généralement en fonction de la structure propre à l'industrie de chaque pays. Ces modèles se sont avérés concluants à divers degrés, chacun avec un ensemble inhérent de responsabilités pour la conception et l'exploitation du système bancaire ouvert. Du point de vue de la conception, ces responsabilités peuvent comprendre l'élaboration de normes de partage des données que les institutions financières doivent respecter, l'élaboration de critères d'accréditation pour l'accès des tiers enregistrés aux données et la définition du cadre de responsabilité en cas de violation ou d'utilisation abusive des données.

Du point de vue du fonctionnement, ces responsabilités peuvent comprendre l'accréditation et la surveillance continues, le rôle d'organisme de règlement des différends, le triage des responsabilités entre les parties, le soutien à l'éducation des clients et la facilitation de l'authentification, de la gestion du consentement et de la segmentation en unités.

Les mécanismes de contrôle ont pris de nombreuses formes dans différents pays. Dans des marchés comme le Royaume-Uni, le système bancaire ouvert est supervisé par un organisme

créé par le gouvernement, connu sous le nom d'*Open Banking Implementation Entity* (entité de mise en œuvre du système bancaire ouvert, ou OBIE). De plus, des marchés comme celui des États-Unis ont adopté une approche davantage axée sur l'industrie, s'appuyant sur une approche collaborative entre les organismes de réglementation, les organismes de l'industrie et les participants de l'écosystème pour élaborer des normes et des modèles d'accès, y compris le travail effectué par *The Clearing House* et le *Financial Data Exchange*.

Éducation des consommateurs

Outre le modèle de gouvernance choisi pour le système bancaire ouvert, l'éducation des clients est de la plus haute importance pour protéger les Canadiens et assurer un environnement bancaire ouvert sûr et sécurisé. Bien que le système bancaire ouvert offre aux clients de nouvelles façons passionnantes d'utiliser leurs données financières, il accroît également la nécessité d'efforts continus pour améliorer leurs connaissances financières.

Le système bancaire ouvert représente un tout nouveau paradigme en termes de contrôle des données financières par les clients, mais il engendre également de nouvelles incertitudes quant aux obligations des clients. Plus particulièrement, l'éducation des clients devrait être axée sur une meilleure connaissance de leurs droits et obligations dans le contexte d'un système bancaire ouvert, y compris le consentement et sa révocabilité, et la manière dont des tierces parties peuvent consulter, stocker et utiliser leurs données.

Une composante essentielle de l'éducation des clients dans un contexte de système bancaire ouvert est la sensibilisation aux pratiques alternatives de partage des données et à leurs risques, en particulier la capture des données d'écran. Comme nous l'avons déjà mentionné, les tierces parties au Canada utilisent aujourd'hui la capture des données d'écran pour proposer de

nouvelles offres, mais les clients sont rarement informés de la façon dont leurs données sont recueillies ou des risques de sécurité liés à ces techniques. De manière générale, l'éducation des clients dans un contexte de système bancaire ouvert devrait avoir pour but de fournir une perspective équilibrée et équitable sur les avantages et les risques des différents modèles de partage de données, et aider les clients à déterminer la meilleure solution pour partager leurs données de façon sûre et sécuritaire.

Le modèle de gouvernance choisi au Canada jouera un rôle déterminant dans les résultats possibles du système bancaire ouvert. Le choix du mode d'administration du système bancaire ouvert sera crucial pour les organismes de réglementation canadiens, mais il est clair que, quel que soit le modèle choisi, la protection des clients et la prévention des abus du système devraient faire l'objet d'une attention constante.

Priorité et prochaines étapes pour le Canada

Le chemin du Canada vers un cadre unifié en matière de système bancaire ouvert sera un parcours unique, guidé par la dynamique de notre secteur des services financiers. Notre pays bénéficie d'un environnement bancaire sain et d'une gouvernance solide aux niveaux fédéral et provincial pour les institutions financières. De plus, nous nous sommes fermement engagés à assurer la protection des clients en renforçant la législation canadienne sur la protection des renseignements personnels. Enfin, nos efforts continus de modernisation des paiements nous aident à mettre en place les éléments essentiels du cadre pour un système bancaire ouvert que nous observons dans d'autres pays.

Au moment où nous examinons ces aspects uniques du paysage de nos services financiers et d'autres, le Canada doit concevoir un système bancaire ouvert qui fonctionne pour tous les

Canadiens, tout en maintenant des normes élevées en matière de protection et de sécurité. Nous sommes dans une position privilégiée pour tirer des leçons de l'expérience d'autres marchés et pour établir un cadre qui peut propulser l'innovation et moderniser l'échange des données financières.